

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

conformément à la directive 2001/58/CE modifiée

FDS n° : P-7009

**Encre sèche - Magenta**

Date d'émission 2019-09-04

Date de révision 2022-09-26

Version 2

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit** Encre sèche pour iGen3 Digital Production Press  
**N° de pièce** 111R00011  
**Couleur** Magenta

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Impression xérographique

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Xerox  
Wezembeekstraat, 5  
B1930 Zaventem  
Belgium

**Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec**

**Personne à contacter** Manager, environnement, santé,  
sécurité et durabilité  
**Téléphone** +32 (2) 713 14 52 (Français)  
+32 (2) 713 14 53 (Nederlands)  
**Adresse de courriel** ehs-europe@xerox.com

**Pour le document le plus récent** <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Sans objet

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) no 1272/2008

**2.2 Éléments d'étiquetage****Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**

**Symbole(s)** Aucun requis  
**Mot indicateur** Aucun requis

**Mentions de danger** Aucun requis  
**Conseils de prudence** Aucun requis

**2.3 Autres dangers**

FDS n° : P-7009

## Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-04

Date de révision 2022-09-26

Version 2

Pas PBT selon REACH annexe XIII

Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion

**Note spéciale**

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

Le produit n'est pas un sensibilisant par dosage local des ganglions lymphatiques (LLNA)

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	No. CAS	No. CE	Classification SGH	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Poudre de fer	20-35	7439-89-6	231-096-4	--	--	--
Pigment magenta	1-10	75627-12-2	278-270-6	Skin Sens 1 Aquatic Chronic 4	H317 H413	01-2120775793-39-0003
Silice (amorphe)	1-3	7631-86-9	231-545-4	--	--	--
Le dioxyde de titane	<1	13463-67-7	236-675-5	Carc (Inhal) 2	H351	--

**Texte intégral des énoncés H; voir la section 16**
**Remarque**

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

### 4. PREMIERS SOINS

#### 4.1 Description des mesures pour les premiers secours

**Conseils généraux**

À usage externe seulement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

**Contact avec la peau**

Laver la peau à l'eau et au savon

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre

**Ingestion**

Rincer la bouche avec de l' eau et boire beaucoup d' eau ou de lait par la suite

#### 4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

**Toxicité aiguë**
**Yeux**

Aucun effet connu

**Peau**

Aucun effet connu

**Inhalation**

Aucun effet connu

**Ingestion**

Aucun effet connu

**Effets chroniques**
**Toxicité chronique**

Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation

**Symptômes principaux**

Une exposition excessive peut provoquer:

légère irritation des voies respiratoires similaire à la poussière de la nuisance

#### 4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

FDS n° : P-7009

## Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-04

Date de révision 2022-09-26

Version 2

<b>Protection des sauveteurs</b>	Aucun équipement de protection particulier requis
<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins, Mousse

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

**Produits de combustion dangereux**

Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Utiliser des appareils autonomes de la respiration à demande de pression si nécessaire pour prévenir l'exposition à la fumée ou les toxines dans l'air.

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

#### Autres informations

<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

#### 6.2 Précautions pour le protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Empêcher la formation d'un nuage de poussière
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

#### 6.4 Référence à d'autres sections

FDS n° : P-7009

## Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-04

Date de révision 2022-09-26

Version 2

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires  
 Voir Section 13 pour plus d'informations

### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter l'accumulation de poussière dans des espaces clos, Empêcher la formation d'un nuage de poussière

**Mesures d'hygiène**                      Aucun dans des conditions normales d'utilisation

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Entreposer à la température ambiante

#### 7.3 Types d'utilisation particuliers

Impression xérographique

### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limite d'exposition de Xerox**            2.5 mg/m<sup>3</sup> (poussières totales)  
**Limite d'exposition de Xerox**            0.4 mg/m<sup>3</sup> (poussières respirables)  
**Limites d'exposition**                      Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

Nom chimique	ACGIH TLV	Union européenne
Silice (amorphe)		TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Le dioxyde de titane	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique**            Aucun dans des conditions normales d'utilisation

#### Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux**            Aucun équipement de protection particulier requis  
**Protection des mains**                      Aucun équipement de protection particulier requis.  
**Protection de la peau et du corps**                                      Aucun équipement de protection particulier requis  
**Protection respiratoire**                      Aucun équipement de protection particulier requis.  
**Risques thermiques**                            Aucun dans des conditions normales de traitement

#### Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement**    Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau

FDS n° : P-7009

## Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-04

Date de révision 2022-09-26

Version 2

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre	Odeur	Légère odeur
État physique	Solide	Seuil olfactif	Non applicable
Couleur	Magenta	pH	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable		
Point de fusion / point de congélation	Non applicable		
Point/intervalle d'ébullition	Non applicable		
Point de ramollissement	49 - 60 °C	/	120 - 140 °F
Taux d'évaporation	Non applicable		
Inflammabilité	Ininflammable		
Limites d'inflammabilité dans l'air	Non applicable		
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Non applicable		
Densité de vapeur	Non applicable		
Densité	1-2		
Solubilité dans l'eau	Négligeable		
Coefficient de partage	Non applicable		
Température d'auto-inflammation	Non applicable		
Température de décomposition	Non déterminé		
Viscosité	Non applicable		
Propriétés explosives	Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière		
Propriétés comburantes	Non applicable		

#### 9.2 Autres informations

Aucun

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

FDS n° : P-7009

## Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-04

Date de révision 2022-09-26

Version 2

**Réactions dangereuses**      Aucun dans des conditions normales de traitement  
**Polymérisation dangereuse**      Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

### 10.4 Conditions à éviter

Empêcher la formation d'un nuage de poussière, Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun en utilisation appropriée

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

*Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.*

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

**Irritation**      Pas d'irritation de la peau, Aucune irritation des yeux  
**DL50 par voie orale**      > 5 g/kg (rat)  
**DL50 par voie cutanée**      > 5 g/kg (lapin)  
**CL50 par inhalation**      > 5 mg/L (rat, 4 h)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Poudre de fer	30 g/kg ( Rat )		
Silice (amorphe)	>5000 mg/kg ( Rat )	>2000 mg/kg ( Rabbit )	>2.2 mg/L ( Rat ) 1 h
Le dioxyde de titane	10000 mg/kg ( Rat )		

#### Toxicité chronique

**Effets chroniques**      Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation  
**Cancérogénicité**      Voir "autres informations" dans cette section

Nom chimique	CIRC
Le dioxyde de titane	2B

#### Autres informations

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO2 pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

#### Autres effets toxiques

FDS n° : P-7009

## Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-04

Date de révision 2022-09-26

Version 2

<b>Sensibilisation</b>	Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles
<b>Effets mutagènes</b>	Le produit n'est pas un sensibilisant par dosage local des ganglions lymphatiques (LLNA)
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non mutagène selon le test d'Ames Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction
<b>Effets sur les organes cibles</b>	Aucun connu
<b>Autres effets néfastes</b>	Aucun connu
<b>Risque d'aspiration</b>	Non applicable

### Informations sur d'autres dangers

<b>Propriétés de perturbation endocrinienne</b>	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté
---	---

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Ne se biodégrade pas facilement

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

### 12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

### 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

### 12.7 Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Considérations relatives à l'élimination

FDS n° : P-7009

**Encre sèche - Magenta**

Date d'émission 2019-09-04

Date de révision 2022-09-26

Version 2

Peut être enfoui ou incinéré, quand cela est conforme à la réglementation locale  
En cas d'incinération, prendre garde à prévenir la formation de nuages de poussières.

No d'élimination des déchets CED 08 03 13

**Autres informations**

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 No ONU/ID**

Non réglementé

**14.2 Nom officiel d'expédition**

Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non classé

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

**14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs**

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

**14.7 Transport en vrac en vertu de MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) no 1272/2008

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Selon le règlement (CE) no 1907/2006, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise

**16. AUTRES INFORMATIONS**



FDS n° : P-7009

## Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-04

Date de révision 2022-09-26

Version 2

**Date d'émission** 2019-09-04  
**Date de révision** 2022-09-26  
**Note de révision** sections de la FS mises à jour, 3, 16

**Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H413 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques

**Conseils supplémentaires**
**Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE**

Nom chimique	Le Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Pigment magenta		TWA 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 1.5 mg/m <sup>3</sup>			
Silice (amorphe)	STEL 18 mg/m <sup>3</sup> STEL 7.2 mg/m <sup>3</sup> STEL 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA 6 mg/m <sup>3</sup> TWA 2.4 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA 6 mg/m <sup>3</sup> TWA 2.4 mg/m <sup>3</sup> STEL 18 mg/m <sup>3</sup> STEL 7.2 mg/m <sup>3</sup>		AGW 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 0.075 mg/m <sup>3</sup>
Le dioxyde de titane	STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 12 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 30 mg/m <sup>3</sup> STEL 12 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Xanthylum, 3,6-bis(ethylamino)-9-(2-(methoxycarbonyl)phenyl)-2,7-					TWA 5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 25 mg/m <sup>3</sup>
Silicium (dioxyde de)		SS-C**	TWA 4 mg/m <sup>3</sup>		TWA 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA 4.0 mg/m <sup>3</sup>
Le dioxyde de titane	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>		

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Le dioxyde de titane	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup> C(A4)		TWA 10 mg/m <sup>3</sup> TWA 5 mg/m <sup>3</sup>	STEL 15 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Xanthylum, 3,6-bis(ethylamino)-9-(2-(methoxycarbonyl)phenyl)-2,7-	TWA 4 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>				
Silicium (dioxyde de)				TWA 5 mg/m <sup>3</sup> TWA 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA 1.5 mg/m <sup>3</sup> STEL 3 mg/m <sup>3</sup>
Le dioxyde de titane	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 6 mg/m <sup>3</sup>	TLV 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA 5 mg/m <sup>3</sup>

FDS n° : P-7009

**Encre sèche - Magenta**

Date d'émission 2019-09-04

Date de révision 2022-09-26

Version 2

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
	STEL 30 mg/m <sup>3</sup>				STEL 10 mg/m <sup>3</sup>

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.